

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

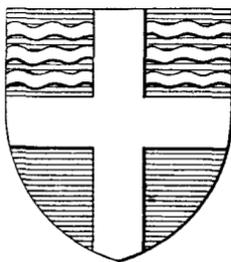
Commune de Versoix

COMPTE RENDU ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 1944

présenté au Conseil Municipal le 15 Mai 1945

PAR

M. Charles RAMSEYER, Maire



DELACHAUX, GENÈVE
3, Terreaux-du-Temple, 3
1945

RENSEIGNEMENTS UTILES

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée par écrit au Maire.

Le Maire reçoit en Mairie sur rendez-vous.

SECRETARIAT

Le Bureau de l'Etat Civil est ouvert tous les jours de 11 heures à 11 h. 30.

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert tous les jours de 14 à 18 heures. Le Samedi de 8 h. à midi seulement.

Rationnement : de 16 à 18 h. seulement.

Compte de chèques postaux : I. 2827.

Téléphone : 8.50.25.

ÉTAT CIVIL

Les mariages sont célébrés sans frais par l'Officier de l'Etat Civil ou son suppléant, le mercredi et le samedi, de 11 h. à midi ou de 16 à 17 heures. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il est exigé une finance de 5 francs.

SERVICE INCENDIE

En cas d'alerte, téléphoner au poste de gendarmerie, No 8.50.21

Etat-Major : Capit. Steinmann, No 8.53.12

1^{er} Lt Alessi, No 8.50.45

Lt Ramseyer No 8.53.36

INSPECTEUR DU BÉTAIL

M. René BELET, Versoix-Bourg.

Suppléant : M. Marcel LACROIX, Mairie.

VOIRIE

L'enlèvement des immondices a lieu le mercredi et le samedi. Le camion passe dès 7 h. du matin, du 1^{er} avril au 30 septembre ; dès 8 h., du 1^{er} octobre au 31 mars.

Le verre et la vaisselle cassés sont enlevés une fois par mois, le premier lundi.

L'usage des poubelles de métal est seul autorisé, à l'exclusion de caisses de bois ou d'emballages qui présentent un danger pour le personnel de la Voirie.

L'ordonnance concernant la récupération des déchets reste en vigueur. Chaque ménage est tenu de déposer les déchets dans des récipients distincts.

(Suite : page 3 de la couverture)

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

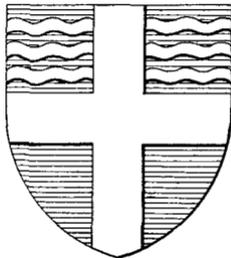
Commune de Versoix

COMPTE RENDU ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 1944

présenté au Conseil Municipal le 15 Mai 1945

PAR

M. Charles RAMSEYER, Maire



DELACHAUX, GENÈVE
3, Terreaux - du - Temple, 3
1945

CONSEIL MUNICIPAL

élu les 8 et 9 mai 1943

<i>Parti Radical</i>	Entré en
MM. Bölsterli, Emile,	1943
Jung, Charles,	1939
Röss, Albert,	1922
Hénoux, Adrien,	1939
Mundinger, Charles,	1926
Dutoit, Hermann,	1914 et 1922

<i>Entente communale</i>	
MM. Bächler, Irénée,	1943
Berra, Henri,	1943
Debourgogne, Alexis,	1943
Delaraye, Emile,	1943
Bürk, Roger,	1944

<i>Parti Indépendant et Chrétien-social</i>	
MM. Lehmann, Arsène,	1939
Macheret, Marius,	1942
Schmitt, Joseph,	1943

<i>Parti National-Démocratique</i>	
M. Golay, Edouard,	1943

Aux élections administratives des 29 et 30 mai 1943, ont été élus :

Maire : M. Charles Ramseyer,
Adjoints : MM. Jean-P. Ferrier,
Eugène Bopp

Répartition des fonctions

M. RAMSEYER : Mairie, Finances, Commission taxatrice, Electedité, Etat-Civil, Affaires militaires, Cimetière, Bienfaisance.

M. FERRIER : Police, Service du feu, Actions de secours, Supéance de l'Etat Civil.

M. BOPP : Routes et travaux, Bâtiments, Voirie.

Secrétaire de la Mairie et du Conseil municipal :

M. LACROIX : Services Economiques, Office des cultures, Supéance de l'Etat Civil.

Recensement de la population de 1944

Genevois	685
Confédérés	1178
Etrangers	279
	<i>Total</i>	2142

Nombre de foyers : 673

Compte rendu administratif et financier pour l'Exercice 1944

MESSIEURS LES CONSEILLERS,

Nous vous présentons notre rapport annuel au moment où la terrible guerre qui sévit depuis tantôt six années a pris fin.

Elle laisse après tant de souffrances et de privations, non pas le monde meilleur qu'elle avait prétendu créer, mais les ruines les plus complètes qu'on ait jamais vues dans l'histoire, la désorganisation et la destruction irréparable d'un monde dans lequel il faisait cependant bon vivre. Et personne n'y trouvera un profit. Tous seront appauvris, désemparés, et il est à craindre désunis.

Et même chez nous. A quelques exceptions près, nous n'avons connu de la guerre que quelques insignifiantes restrictions alimentaires et pour nos soldats, des relèves gênantes certes, mais incontestablement plus confortables que la tranchée et ses risques.

Si nous dressons un bilan, notre pensée devance le temps présent. Pendant combien de mois et d'années allons-nous subir les conséquences de ce cataclysme? Dans quel esprit et avec quels moyens pourra-t-on reconstruire? Qui sera le premier servi? De tous ces aléas dépend la situation économique et sociale de notre pays. Les matières premières nous parviendront-elles pour permettre à nos usines de travailler? N'allons-nous pas connaître une période singulièrement difficile?

Nous voulons construire une école enfantine. Aurons-nous les matériaux? Que deviendront nos routes sans goudron? Et les grands travaux prévus et mêmes financés se réaliseront-ils sans fer, sans béton?

Tous ces problèmes se présentent à notre attention en examinant le compte des recettes et des dépenses pour l'année écoulée.

Nous pouvons constater du premier coup d'œil que l'exercice qui a fini le 31 décembre 1944 est encore normal, du moins conforme aux prévisions.

Les recettes budgétées à Fr. 96.250,— s'élèvent à	Fr. 118.264,85
Les dépenses prévues à Fr. 95.800,— passent à	Fr. 105.864,10
Le boni d'exercice est donc de	<hr/> Fr. 12.400,75

RECETTES :

14. Le rendement des centimes additionnels continue à remonter. Il nous vaut une plus-value des recettes de	Fr.	5.441,55
34. L'aide à la vieillesse bénéficie de la part de notre commune d'une participation supplémentaire de	»	2.317,75
33. Les frais occasionnés par le cantonnement des troupes ont été presque entièrement remboursés par les indemnités réglementaires. Ils figurent dans le compte pour une somme de Fr. 8.500,— supérieure au poste 33 et se retrouvent dans la même proportion au poste 48 des Dépenses.		
13. Le produit de la Taxe fixe se maintient entre 10 et 11.000 Fr.		
16. Le produit des locations accuse une augmentation de	»	1.500,—
22. Les recettes éventuelles	»	1.700,—
Nous avons encaissé des subventions fédérales pour :		
36. Secours aux sans-abris (achat de pharmacie) 50 %	»	750,—
37. Aide aux personnes dans la gêne, sur Fr. 3.550,—	»	910,—

DÉPENSES :

11. Le poste entretien du canal n'a pas été utilisé.		
12. Secours contre l'incendie dépassé de	»	280,—
16. Eclairage des chemins (fin de l'obscurcissement)	»	800,—
42. Traitement des employés communaux	»	700,—
43. Assurances diverses	»	500,—
48. Frais de mobilisation	»	7.600,—
50. Loyer des mobilisés	»	300,—
51. Secours aux sans-abris	»	570,—
52. Services économiques	»	200,—
53. Aide aux personnes dans la gêne	»	3.550,—
En revanche il a été fait des économies, le plus souvent forcées du fait des restrictions des matériaux.		
17. Entretien des bâtiments communaux	»	3.500,—
18. Chauffage	»	650,—
19. Eclairage	»	600,—
20. Mobilier des écoles	»	500,—

Les autres postes du budget n'ont subi que de faibles modifications. Le compte de dépôt à la Caisse de l'Etat solde en faveur de la commune au 1^{er} janvier 1945 par Fr. 36.241,75.

Routes

Le goudron qui nous a été accordé nous a permis d'entretenir sommairement nos chemins communaux en 1944. Il est probable que le contingent de cette année sera plus réduit encore. Notre

réserve de bitume a suffi à remettre en état ce printemps les brèches les plus urgentes.

Dans quelle situation seront nos chemins dans quelques années si les restrictions s'aggravent encore?

L'avenue Lachenal a été goudronnée de même qu'un secteur du chemin de l'Etraz.

Le chemin des Graviers a été corrigé, Mlle Bertoncini nous ayant cédé le terrain nécessaire pour cette heureuse opération qui fait disparaître un tournant dangereux.

Terrain de sport

Les nombreuses démarches tentées par la Mairie, sur le désir exprimé à plusieurs reprises par les sociétés sportives, pour rendre le terrain de sport à sa destination viennent d'aboutir. Quelques locataires de jardins ont pu garder une parcelle en bordure de la place de jeu. Il semble que cette solution pourra donner satisfaction aux sportifs sans nuire à l'approvisionnement des ménages de Versoix.

Elle comporte un nouveau sacrifice de la part de la commune. En effet, les subventions qui nous avaient été accordées par la Confédération et le canton nous seront en partie redemandées.

Bâtiments communaux

La salle de couture a été réunie à la salle de repassage par la démolition d'une cloison et dotée du chauffage central. La peinture à l'huile et la pose d'un linoléum ont achevé de donner à ce local qui sert également aux projections un aspect moins rébarbatif.

Les vestibules de l'école ont été rafraîchis et les toitures vérifiées.

L'école infantine désaffectée a reçu des locataires. Nous y avons reconstruit un mât de cheminée qui menaçait de s'écrouler.

Bois

Pour assurer le chauffage des bâtiments communaux l'hiver prochain, la Mairie a demandé à l'Inspecteur des forêts et au service compétent de l'armée l'autorisation de procéder à des coupes de bois dans la forêt communale. Nous nous sommes assurés ainsi la quantité de bois de chauffage pour notre propre usage. Une seconde coupe accordée récemment pourrait permettre une distribution de bois de moule à un prix avantageux à quelques ménages.

Ecoles

Nous avons eu le chagrin de perdre ce printemps la nouvelle maîtresse de couture, Mlle Jung. Appelée à succéder à Mlle Lacroix l'an dernier, elle n'aura fonctionné que bien peu de temps. Elle laisse cependant à ses élèves le souvenir d'une maîtresse dévouée et minutieuse.

Madame Merker a été appelée aux fonctions de maîtresse à l'Ecole enfantine. Il n'avait pas été procédé au remplacement d'une seconde maîtresse à titre définitif. Des fonctionnaires désignées par le Département assuraient la vacance jusqu'à l'été dernier où la place fut mise au concours. L'effectif de cette école est en augmentation. Nous logeons actuellement les deux classes enfantines dans les locaux disponibles de l'Ecole primaire. Cette solution provisoire ne va pas sans inconvénients. Aussi est-il désirable que la construction de nouveaux locaux intervienne au plus tôt.

Statistique au 1^{er} octobre 1944

	Garçons	Filles	Total
Ecole secondaire :			
Classe de M. Ramseyer	14	10	24
Ecole primaire :			
Classe de M. Bølsterli	11	20	31
» M. Dentand	17	14	31
» Mme Bacher	18	14	32
» Mme Mundinger	24	6	30
Ecole enfantine :			
Classe de Mlle Zingre	12	15	27
Classe de Mme Merker	16	12	28
Ecole de Chavannes			
Classe de Mme Coindet	4	3	7
	116	94	210

Excursions scolaires en 1944

Les élèves des 5 et 6^{me} années se sont rendus, le 21 juin, à Gruyères. Ceux des classes primaires inférieures sont allés deux jours plus tard à la Givrine.

Projet de construction d'une école enfantine

Le Conseil s'est préoccupé depuis plusieurs années de la construction d'une école enfantine moderne et convenablement située. La maison qui l'abrite depuis tantôt quarante ans était, en

raison de la circulation des autos, d'un abord dangereux pour les jeunes enfants. De plus, la perspective de la voir démolir en vue de l'élargissement de la route de Lausanne ne nous a permis d'y faire que les transformations les plus urgentes. Il n'était pas facile de se mettre d'accord sur le choix d'un terrain. La perspective de grands travaux dans le bourg entraînant la démolition de l'école aussitôt après la guerre nous a incités à reprendre le problème; parmi les rares terrains disponibles, les deux Départements des Travaux publics et de l'Instruction publique ont proposé la parcelle du Plateau acquise l'an dernier. Le Conseil, unanime, s'y était rallié; la situation de ce terrain ne satisfait peut-être pas à tous égards.

Ce terrain a l'avantage d'être notre propriété et de permettre la réalisation immédiate. La délégation de l'Entente communale, après avoir voté cette implantation, alors que le Département des Travaux publics avait déjà préparé les conditions d'un concours entre architectes a proposé de reprendre tout le problème des bâtiments communaux et d'étudier un plan d'ensemble en y incorporant l'Ecole enfantine. Le Conseil a accepté de faire cette étude. La proposition peut-être intéressante. Nous pouvons regretter qu'elle n'ait pas été faite plus tôt. Le Département des Travaux publics veut bien se charger d'entreprendre ce travail. Devant les frais qu'aurait occasionnés la construction d'un grand bâtiment scolaire, les Mairies et les Conseils municipaux ont reculé. C'est ainsi qu'ils ont agrandi, agrandi, transformé et amélioré le bâtiment actuel qui, de l'avis du Département de l'Instruction publique et du corps enseignant lui-même, est encore suffisant. Faut-il regretter qu'on n'ait pas construit l'école en 1910 et même plus tard quand on a fait de grandes transformations? Quelle figure de vieille école aurait déjà un bâtiment de trente ans? On a fait beaucoup de progrès dans le domaine des constructions scolaires.

Toutefois, il eût été possible à cette époque de s'assurer le terrain pour plus tard! Qui l'a proposé? Sur quel terrain se serait-on mis d'accord?

Aujourd'hui il s'agit de faire l'unanimité sur une proposition et préparer l'avenir. Il faut accorder avec les moyens financiers de la commune les besoins de toute la population, il s'agit d'une part d'attirer les contribuables dans notre commune sans les effrayer en même temps par l'impôt qu'ils devront payer. Il faut avec les Départements compétents et spécialement avec le Service d'urbanisme se mettre d'accord sur l'emplacement à choisir et étudier le problème sous tous ses aspects. La dépense et les conséquences de ce choix valent la peine qu'on s'y attarde. Une commission a été nommée. Elle doit se mettre au travail de suite. Souhaitons lui d'apporter dans ses travaux l'objectivité et le seul souci du bien public.

Mobilisation

Pendant l'exercice 1944, la commune n'a été appelée à loger que quelques rares unités, particulièrement des mineurs et des troupes de gardes-frontières. La situation militaire s'étant modifiée brusquement toutes ces unités ont été relevées et nous n'avons plus de troupe sur notre territoire. Peut-on espérer voir bientôt le pays dépouillé de tout cet appareil militaire ?

Les troupes stationnées à Versoix ont gardé de leur séjour un bon souvenir de la population qui s'est montrée accueillante. Elles ont elles-mêmes laissé une heureuse impression de leur passage ; les rapports avec les autorités communales ayant toujours été cordiaux.

Don Suisse

Dans le cadre du nouveau mouvement d'aide aux peuples éprouvés par la guerre, le Conseil fédéral a demandé aux cantons et communes, de faire un sacrifice pour augmenter le don initial de 100 millions. Le Conseil municipal de Versoix a voté une somme de Fr. 2200,—.

De nombreuses collectes ont été organisées spécialement en faveur de la Croix-Rouge et d'autres œuvres d'entraide.

Canal

Nous laissons entendre l'an dernier que le Conseil d'Etat accorderait à la commune le renouvellement de la concession du canal venue à échéance. Le Grand Conseil n'a pas encore été saisi du projet de loi, mais il ne fait pas de doute que la commune bénéficiera des revenus du canal pour une nouvelle période. Cette ressource n'est pas à dédaigner bien que l'entretien du canal exige aussi quelques sacrifices.

Egouts

Des plaintes sont survenues au Département des Travaux publics sur les inconvénients qui résultent de l'écoulement des eaux de l'égout de Versoix-la-Ville dans le bief qui se déverse au milieu du « Vieux-Port ». Le Département des Travaux publics a demandé à la commune, en application de la loi, de décider la construction d'une fosse collective d'épuration. La Mairie, interprétant la loi, comme le Conseil municipal d'ailleurs l'a fait par la suite, a considéré que ce problème ne regardait que l'Etat puisqu'il s'agit d'une route cantonale. La commune n'a rien demandé

à l'Etat quand elle a canalisé le chemin de St-Loup et le chemin Degallier, qui sont des chemins communaux. Dans d'autres communes, des routes cantonales ont été canalisées par les communes avec la participation de l'Etat. La commune a cependant intérêt à voir cesser dans le «Vieux-Port» l'afflux d'eau dangereuse pour les baigneurs. La situation des propriétaires de Versoix-la-Ville établis tous avant 1918 est aussi un peu spéciale. Il convient de prendre une décision qui ne puisse être interprétée comme un précédent et qui donne satisfaction à tous.

Etat Civil

Il a été enregistré en 1944 :

13 naissances et 13 décès,
8 mariages ont été célébrés.

Le registre des familles compte actuellement 801 feuillets.

Sapeurs-pompiers

L'effectif de la compagnie des sapeurs-pompiers s'est augmenté au cours de l'année de 4 sapeurs. Le sergent Fritz Pflug, après avoir servi avec dévouement pendant 15 années, a dû donner sa démission, ayant quitté la commune.

Après avoir suivi un cours de cadre et réussi l'examen qui le termine, les sapeurs André Ferrari, Jean Klingelé, Georges Levrat, Robert Ramseyer, ont été promus sergents et les sapeurs André Belet et Henri Cohanier, caporaux.

La section de 22 sapeurs auxiliaires destinée à remplacer ou compléter la compagnie en cas de mobilisation générale a continué son entraînement au cours de trois exercices.

Nos pompiers ont eu à intervenir en 1944 à onze reprises, le plus souvent pour des feux de cheminées ou des inondations de caves.

Le seul sinistre important a été l'incendie de la ferme de Mont-Rose, sur le territoire de Genthod. A cette occasion, notre moto-pompe a prouvé son utilité. Grâce à elle, la maison d'habitation a pu être préservée.

Un dépôt de matériel a été installé à Sauvigny, permettant ainsi aux sapeurs habitant cette partie de la commune d'intervenir déjà avant l'arrivée de la compagnie.

Au cours des exercices de printemps et d'automne et lors de l'incendie de la ferme de Mont-Rose, nous avons pu constater que notre compagnie est bien entraînée et commandée. Nous exprimons aux officiers, sous-officiers et sapeurs notre gratitude.

Messieurs les Conseillers,

En arrivant au terme de cette gestion, j'ai le sentiment que de grandes tâches vont s'imposer aux administrations. Peut-être n'aurons-nous pas les moyens de construire de somptueux bâtiments. Il s'agit avant tout d'une reconstruction morale, et peut-être sociale. Voir grand ? Sans doute. Il faudra surtout aider, soulager, comprendre.

Malgré l'aide que m'ont apportée mes adjoints et particulièrement M. l'adjoint Ferrier, ainsi que le dévoué secrétaire M. Lacroix, la charge devient trop lourde. J'avais décidé de rester jusqu'à la fin de la guerre. Je ne veux pas assumer un jour de plus une responsabilité qu'il importe à des forces neuves de prendre.

En prenant congé de vous ce soir, Messieurs les Conseillers, je pense avec émotion à ma chère commune de Versoix. J'ai essayé de la servir, sans ambition pour moi-même, pendant vingt-trois années. Je l'ai désirée paisible, prospère, unie. Je souhaite que le citoyen qui sera élu à ma place soit sage, actif et prévoyant. S'il se consacre à sa tâche comme il convient, il aura besoin de l'appui de tous. Ce n'est pas l'homme qui compte, c'est le pays. Je rentre dans le rang après une longue carrière et une lourde responsabilité. Je compte que mon départ, comme mon activité, servira la commune. Je lui reste attaché et j'assisterai avec intérêt à votre travail.

Je pourrai enfin parcourir nos chemins sans être obsédé par des routes à réparer, des haies à élaguer, des écriteaux à repeindre. Je pourrai jouir de son charme comme un nouveau citoyen.

Qu'elle sera belle ma commune ! Qu'elle vive heureuse et prospère !

Versoix, le 15 mai 1945.

Ch. RAMSEYER, *Maire.*



Rapport de la Commission des Finances

La Commission des Finances, réunie le 14 mai 1945 à la Mairie, a procédé à la vérification des comptes de la Commune de Versoix pour l'exercice 1944 et en a constaté la parfaite exactitude.

Elle félicite le secrétaire de la Mairie, M. Marcel Lacroix, pour son travail et le remercie d'avoir répondu avec la plus grande complaisance à toutes ses questions.

La Commission propose au Conseil Municipal d'approuver ces comptes et de donner décharge à l'Administration en lui exprimant ses remerciements.

Le rapporteur : Arsène LEHMANN.

LE CONSEIL,

Vu le rapport administratif et financier de l'exercice 1944 présenté par Monsieur le Maire,

Vu le rapport des vérificateurs des comptes,

A la majorité de 10 membres contre 4.

Arrête :

1. — Les comptes de l'ex. 1944 avec Fr. 118.264,85 aux recettes
et Fr. 105.864,10 aux dépenses
soit un excédent de recettes de Fr. 12.400,75 sont approuvés.

2. — Le Conseil donne décharge à Monsieur le Maire pour sa gestion et lui exprime, ainsi qu'à Messieurs les Adjoints, sa gratitude pour le dévouement qu'ils ont apporté à l'administration de la Commune.

Versoix, le 15 mai 1945.

Certifié conforme au procès-verbal.

L'adjoint délégué :

J. P. FERRIER.

Allocations en 1944

Union Instrumentale	Fr	400,—
Compagnie des Sapeurs-Pompiers	»	250,—
Société fédérale de Gymnastique	»	200,—
Amis-Gymnastes	»	200,—
Foot-Ball-Club	»	200,—
Société de Sauvetage	»	100,—
Hospice Général	»	100,—
Montana	»	100,—
Total	<u>Fr.</u>	<u>1550,—</u>

Dette Communale au 31 déc. 1944

Caisse d'Épargne, Emprunt 1935 à 4 ½ %	»	14.408,20
--	---	-----------

Compte de dépôt à la Caisse de l'État

Solde de l'exercice 1943	Fr.	14.053,20	
Boni de l'exercice 1943	»	9.227,80	
Intérêts 3 % au 31 décembre 1944	»	560,—	
Solde au 31 décembre 1944			<u>Fr. 23.841,—</u>
Total	<u>Fr.</u>	<u>23.841,—</u>	<u>Fr. 23.841,—</u>

Fonds de bienfaisance

Solde de l'exercice 1943	Fr.	98,60	
Don du Baron de l'Espée	»	100,—	
Secours payés			Fr. 80,—
Solde en caisse au 31 décembre 1944			<u>» 118,60</u>
	<u>Fr.</u>	<u>198,60</u>	<u>Fr. 198,60</u>

Fonds de courses scolaires

En caisse	Fr.	75,20	
Carnet à la Caisse d'Épargne au 31 décembre 1944	Fr.	3.133,05	
Intérêts pour 1944	»	62,65	
Lettre de gage à la Caisse hypothécaire	»	2.000,—	
Total	<u>Fr.</u>	<u>5.270,90</u>	

Prix Lachenal

Carnet à la Caisse d'Épargne au 31 décembre 1944	Fr.	455,80	
Intérêts pour 1944	»	10,80	
	<u>Fr.</u>	<u>466,60</u>	

Compte des recettes et des
dépenses de la
Commune de Versoix
pour 1944



Compte des recettes et des dépenses

RECETTES

N°	Nature des Recettes	Recettes effectuées
10.	Part de la Commune dans la répartition de la taxe sur les compagnies d'assurance	Fr. 1048,10
11.	50 % de la finance sur les permissions spéciales pour cafés	» 58,50
13.	Produit de la taxe fixe	» 10.600,55
14.	Centimes additionnels	» 57.441,55
15.	Répartition annuelle de la Caisse Hypothécaire	» 4.251,—
16.	Produit des locations des bâtiments et des emplacements communaux	» 6.445,55
20.	Amendes perçues par la Mairie	» 108,75
21.	Produit des concessions au cimetière	» 200,—
22.	Recettes éventuelles	» 2.713,50
23.	Produit de l'Etat-Civil	» 201,05
26.	Concessions d'eau du canal	» 3.221,50
28.	Produit des inhumations	» 370,—
29.	Boni du gaz	» 4.645,40
30.	Assurance scolaire, rétrocession fédérale	» 83,—
31.	Produit des écolages	» 40,—
32.	Amendes perçues par l'Etat	» 112,—
33.	Indemnité de l'armée pour cantonnements	» 9.445,55
34.	Aide à la vieillesse	» 15.317,75
35.	Créances hypothécaires	» 301,35
36.	Subvention Secours aux sans-abris	» 749,15
37.	Subvention Aide aux personnes dans la gêne	» 910,60
	Total des recettes	<u>Fr. 118.264,85</u>
	Total des Recettes	Fr. 118 264,85
	Total des Dépenses	» 105.864,10
	Excédent des recettes	<u>Fr. 12.400,75</u>

de la Commune de Versoix pour 1944

DÉPENSES

No	Nature des Dépenses	Dépenses effectuées
2.	Contribution foncière des biens communaux	Fr. 202,—
3.	Assurance des bâtiments communaux, contre l'incendie	» 168,60
4.	Frais de bureau et petite caisse	» 663,90
5.	Traitement des employés de la Mairie	» 6.564,40
6.	Registres et formules, imprimés fournis par le Département de l'Intérieur	» 25,—
8.	Frais d'affichage	» 120,—
9.	Indemnité à l'Inspecteur du bétail	» 105,—
10.	Frais de régie du cimetière	» 1.255,55
12.	Secours contre l'incendie	» 2.280,20
13.	Entretien des chemins communaux	» 17.098,55
14.	Ferme de la voirie	» 3.000,—
15.	Fourniture d'eau	» 1.031,70
16.	Eclairage des routes et chemins	» 1.799,10
17.	Entretien des bâtiments communaux	» 8.466,20
18.	Chauffage des bâtiments communaux	» 3.338,90
19.	Eclairage des bâtiments communaux	» 409,05
20.	Entretien et renouvellement du mobilier des écoles	» 459,50
21.	Traitement des concierges des écoles et de la Mairie	» 2.956,—
22.	Part de la Commune pour les écoles secondaires rurales	» 749,35
24.	Entretien et renouvellement de la bibliothèque	» 100,—
25.	Fête des écoles	» 1.092,45
29.	Abonnement au téléphone	» 436,50
30.	Amortissement de la dette communale	» 2.793,40
33.	Dépenses imprévues	» 973,55
40.	Frais pour l'Etat Civil	» 62,25
41.	Assurance scolaire des enfants indigents	» 446,70
42.	Traitement des employés de la Commune	» 10.684,35
43.	Assurances diverses et retraites	» 2.005,70
44.	Ecolage à Chavannes	» 560,—
45.	Allocations diverses	» 1.550,—
46.	Subvention aux Colonies de Vacances	» 1.000,—
47.	Retraite de l'agent Grosfillier	» 2.400,—
48.	Frais de mobilisation	» 8 623,20
49.	Versement de 8 cts additionnels : Aide à la vieillesse	» 15.317,75
50.	Loyer des mobilisés	» 788,10
51.	Secours aux sans-abris	» 1.568,35
52.	Services économiques	» 1.217,85
53.	Aide aux personnes dans la gêne	» 3.550,95
Total des dépenses		Fr. 105.864,10

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Conseil municipal	2
Recensement de la population de 1944	2
Compte rendu administratif et financier, exercice 1944	3
Routes	4
Terrain de sport	5
Bâtiments communaux	5
Bois	5
Ecoles	6
Mobilisation	8
Don Suisse	8
Canal	8
Egouts	8
Etat Civil	9
Pompiers	9
Rapport de la commission des finances	11
Allocations en 1944	12
Dette Communale	12
Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat	12
Fonds de bienfaisance	12
Fonds de courses scolaires	12
Prix Lachenal	12
Compte des recettes et des dépenses pour 1944	14 et 15

LOGIS-PENSION

Le Maire rappelle que toute personne qui donne à prix d'argent la nourriture ou le logement, même à un seul pensionnaire, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police. Cette autorisation sera rendue à la Mairie quand il n'en sera plus fait usage. A défaut, la taxe fixe continuera à être perçue.

FOUILLES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation écrite de la Mairie.

ÉMOLUMENTS DE MAIRIE

Certificat de vie, 1 fr.

Certificat de bonne vie et mœurs, 1 fr.

Déclarations diverses, 1 fr.

Légalisation, 1 fr.

Extrait d'acte de naissance, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de décès, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de mariage, 3 fr.

Extrait du registre des familles, 3 fr. 50.

LOI SUR LES ROUTES DE 1918

Les propriétaires sont tenus de couper à une hauteur de 6 m. au-dessus du sol toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées, avant le 1^{er} juillet, à une hauteur qui ne doit pas dépasser 1 m. 50 au-dessus du niveau du chemin. Dans les courbes et à l'intersection des routes la hauteur est réduite à 1 mètre.

INHUMATIONS

En cas de décès, prévenir immédiatement la Mairie, qui se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'Etat Civil indispensables, acte de naissance ou livret de famille.

Concessionnaire officiel : Pompes Funèbres Générales, S. A., 19, rue du Rhône. Tél. 4.12.12.

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Service de distribution : Mercredi de 16 h. 30 à 18 h.

EN VENTE A LA MAIRIE

HISTOIRE
DE LA
COMMUNE DE VERSOIX
DES ORIGINES A NOS JOURS

par Jean-P. FERRIER, adjoint

Ouvrage illustré de 16 croquis et 16 planches hors-texte

Préface de M. Ch. RAMSEYER, Maire de Versoix

OUVRAGE ÉDITÉ
PAR LA COMMUNE DE VERSOIX



Prix réduit pour les habitants de Versoix

Fr. 6.-